ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Locations meublées de tourisme

Question écrite n° 14477

Texte de la question

Mme Marianne Maximi attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les locations meublées de tourisme. 330 000 personnes sont sans domicile fixe en France. Alors que la précarité explose dans le pays, la tension sur le marché locatif favorise le sans-abrisme. Entre l'été 2022 et l'été 2023, ce sont 34 % de biens en moins mis en location alors que l'évolution moyenne des demandes sur un bien a quant à elle augmenté de 23 %. Face à cette situation, qui risque de se dégrader dans les mois à venir, le Gouvernement doit apporter des réponses rapides et concrètes. Le projet de loi de finances pour 2024 prévoit l'alignement de la fiscalité sur les meublés de tourisme et des locations nues, par un abattement uniforme de 30 % en zone tendue et de 50 % en zone rurale, avec un plafond de recettes de 15 000 euros. Cette évolution législative, permise par une erreur du Gouvernement, est la bienvenue mais n'est pas suffisante. Pour inciter les bailleurs privés à privilégier les locations longue durée aux meublés touristiques et permettre à la population de se loger, les collectivités locales demandent dans les zones tendues des outils de régulation des meublés touristiques efficients et opposables. Aussi, elle souhaite savoir s'il entend apporter des réponses aux locataires qui n'arrivent pas à trouver un logement digne.

Données clés

Auteur : Mme Marianne Maximi
Circonscription : Puy-de-Dôme (1re circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 14477
Rubrique : Logement
Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires
Ministère attributaire : Logement

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 janvier 2024, page 489
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)